50e ANNÉE (5e SÉRIE) N° 11 16 MARS 1933

# L'AMI DU CLERGÉ

*Paraît à Langres tous les Jeudis*

**Mgr F. PERRIOT**
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

**Mgr A. ROZIER**
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Docteur en Théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

## LES SCIENCES AU PRESBYTÈRE

### VI

#### LA BOTANIQUE HISTORIQUE

I. Les temps préhistoriques. — Période de simple cueillette et ramassage. — Nos mauvaises herbes sont les légumes primitifs. — A l'âge de pierre : la semi-culture. — Les changements du climat et la lutte contre la forêt. — L'invasion du hêtre. — Age du bronze : l'agriculture. — Le « barszcz » et la Berce. — Age du fer.

II. Antiquité et Moyen Age. — Transformations radicales. — Antiquité. — Fruits et légumes. — Réduction des oscillations du climat. — Première époque des grands déboisements. — Fondations gallo-romaines. — Recul des cultures aux Invasions. — Seconde grande période de déboisement. — Influence décisive des monastères. — Culture des plantes officinales et des fleurs. — Introductions dues aux Arabes. — Les Croisades.

III. Les Temps modernes. — Le recul du xive siècle et le rétablissement du xve. — Arrivée des plantes américaines. — Plantes cultivées et plantes sauvages. — Nomenclature des espèces d'origine étrangère : éphémérophytes, archéophytes, néophytes ; rudérales, ségétales.

IV. Un mot sur *Le Monde des Plantes*.

Il s'agit non pas de l'histoire de la botanique, mais de l'action exercée, au cours des siècles, par les hommes sur le monde végétal, et inversement par les plantes sur l'humanité et la civilisation. Ces interactions sont d'une importance telle qu'un éminent spécialiste de ces recherches a pu affirmer « que l'histoire de la civilisation et l'histoire de l'utilisation du monde végétal se confondent. » Il ajoute que tous les savants qui ont porté sur ces sujets leur attention « ont donné à la botanique la première place parmi les connaissances qui permettent de comprendre quelque chose à l'histoire de la civilisation [1]. » Ceux qui prendraient pour des paradoxes sans conséquence ces affirmations catégoriques pourront se reporter au gros et remarquable volume d'où nous les tirons : ils y trouveront d'amples séries de faits à l'appui.

[1] Dr A. Maurizio, *Histoire de l'alimentation végétale depuis la préhistoire jusqu'à nos jours*, traduit par le Dr F. Gidon, in-8 de 664 p., Paris, Payot, 1932, p. 16 et 17. A cette même page 17, notons encore ce passage : « Il faut démontrer aux sceptiques (sceptiques en général par ignorance) que, dans certaines conditions, des faits d'ordre botanique bien établis ont plus de poids que le témoignage d'inscriptions peu lisibles ou que les textes, souvent compris à contre-sens, des auteurs anciens. »

### I. — *Les temps préhistoriques*

Avec l'apparition de l'homme entrait en jeu un facteur nouveau et extrêmement actif sur la répartition des espèces végétales et sur leur disposition à la surface de la terre. Avec le temps, cette action n'a cessé de devenir de plus en plus puissante, quel que soit le sens qu'on lui attribue, bienfaisante, malfaisante ou indifférente, et sans doute dans ces divers sens alternativement, suivant les temps, les lieux et les circonstances.

1. Période de simple cueillette et ramassage. — Dès la fin de la période glaciaire, on trouve des traces de l'humanité. Mais alors sa prise de possession du sol est si limitée et si insignifiante que le tapis végétal n'a sans doute pas dû en éprouver des modifications bien perceptibles. Il s'en produisit cependant dès cette époque, si l'on en juge par ce qui se passe chez les peuplades primitives actuelles, dont la situation économique se rapproche sans aucun doute de celle des premiers groupements humains.

Aux origines de toute civilisation, quelle que soit la région du monde et la race humaine où on l'étudie, on trouve que l'homme, avant toute culture, procède à la cueillette et au ramassage des fruits, des graines, des herbes, en même temps que des insectes, des larves et des petits animaux qui servent à sa nourriture [2]. A cet état de la civilisation, l'homme chasse, la femme cueille. Or il arrive que, tout en ignorant la culture, ces peuplades deviennent cultivatrices à leur insu. C'est ce qu'on observe aujourd'hui par exemple chez les Tschuktsches et les Esquimaux d'Amérique. « Autour de leur tente se développent presque toujours, dit A. Maurizio, des plantes en touffes épaisses. Parmi elles plusieurs sont accidentelles et s'établissent là seulement à la faveur des amas de détritus qui constituent une sorte d'engrais. Mais d'autres doivent leur installation aux Tschuktsches eux-mêmes. Elles ont été récoltées au loin et sont arrivées séparément dans les détritus. Une Cinéraire mérite une mention spéciale. Elle ne se rencontre jamais ailleurs qu'au voisinage des tentes où elle apporte chaque année sa contribution à l'alimentation des Tschuktsches [3]. »

[2] On trouvera tous les détails désirables sur cet état primitif dans les travaux du P. Schmidt et dans les pages du P. Pinard de Laboullaye qui les résument. Je n'y insiste pas ici.

[3] A. Maurizio, *loc. cit.*, p. 40. La Cinéraire est *Cineraria congesta* Hook.

Ces dernières populations n'emploient à leur nourriture ni fruits ni graines sèches ; malgré cela elles arrivent à ramasser en quantité plus de vingt espèces alimentaires sauvages et par là contribuent certainement à les répandre autour de leurs campements.

Que les populations nomades viennent à émigrer et à parcourir de vastes espaces, à passer d'une partie du monde à l'autre, elles seront accompagnées et suivies d'un certain nombre de plantes, qui pourront s'installer à demeure dans les pays parcourus. C'est ce qui se produira, nous le verrons, aux époques historiques pour les hordes venues de l'Extrême-Orient déferler jusqu'au cœur de l'Europe.

Il ne faudrait pas s'imaginer que le nombre fût minime des plantes connues, utilisées et recherchées par les peuplades primitives. Au terme de longues années de recherches sur le sujet, Maurizio compte 326 espèces comme constituant les « plantes de ramassage des primitifs », parmi lesquelles dominent les « herbes », Cypéracées et Graminées, puis viennent les Papilionacées, les Liliacées, les Crucifères, les Ombellifères, etc. Non que chaque tribu, chaque population utilise un nombre d'espèces aussi élevé ; chacune au contraire a ses goûts et ses habitudes, accompagnés généralement d'un sincère mépris pour les goûts et les habitudes des voisins.

Or, quand on parcourt les listes de ces espèces, on s'aperçoit vite que beaucoup d'entre elles se trouvent fréquemment autour de nous, mais dans des conditions particulières, non pas mêlées aux herbes de nos prairies ni aux arbres de nos forêts, mais au bord des chemins, autour des villages, dans les terrains vagues, sur les décombres et les terres remuées. Elles font l'impression, tout en étant de chez nous, d'en être à un titre particulier et dans des conditions spéciales. Citons seulement quelques-unes de ces plantes. Voici d'abord les Orties, dont la présence, fût-ce en forêt ou en pleine campagne, indique toujours un endroit autrefois fréquenté par les hommes, le plus souvent une ancienne habitation. C'étaient des plantes de consommation courante sous forme de « soupes d'herbe » et de « plats d'épinards », qui, jusqu'au XVI^e siècle, arrivaient en quantité considérable sur les marchés des villes de l'Europe orientale. La Bardane, dite aussi Glouteron ou Herbe aux teigneux, cette plante aux larges feuilles, dont les capitules s'accrochent aux vêtements comme autant de « boutons de pompier » (c'est leur nom populaire en beaucoup de régions), croît également aux environs des villages d'aujourd'hui, le long des rues et au pied des murs des agglomérations rurales, le plus souvent en société de ces mêmes Orties, de la Renoncule rampante, de divers Chenopodes et Arroches, de la Morelle. C'est que, dès les temps les plus anciens, ces plantes étaient consommées ; avant d'être cultivées, car elles l'ont été dans la suite. Pour ce qui est de la Bardane en particulier, on mangeait ses jeunes pousses et ses racines, et cet usage s'est conservé très longtemps parmi les populations de l'Est de l'Europe, de beaucoup les plus proches des primitifs et de leurs genres de vie. Les habitants du Groënland, de la Mongolie et du Kamtchatka, aujourd'hui encore mangent les feuilles vertes et surtout les petits tubercules attachés aux racines de la Potentille Ansérine, que nous voyons former des pelouses aux abords de tous nos villages, sur leurs places, dans les cours de leurs fermes. Ce sont les femmes qui, au printemps et à l'automne, ont la charge de recueillir ces tubercules, de les nettoyer, de les sécher. Ils ont, paraît-il, un goût de noix ; on les mange cuits avec de la graisse et du sel.

Des exemples qui précèdent, de beaucoup d'autres que nous ne pouvons citer, nous pouvons dès maintenant tirer une conclusion, que corroborera la suite de cet article : les mauvaises herbes d'aujourd'hui sont, pour la plupart, les légumes des premiers temps. Même des espèces que nous regardons maintenant comme suspectes, telles que les deux Mercuriales, si violemment drastiques, ont été autrefois de consommation courante et ont joué ce rôle de légumes ; au XVI^e siècle, en Suisse, elles étaient encore regardées comme des mets agréables, nous avons là-dessus le témoignage de Gesner.

Ainsi les pratiques culinaires de la préhistoire la plus éloignée ont déjà influé sur la dispersion géographique des plantes, à tel point que les conséquences en sont encore visibles aujourd'hui. L'homme a d'abord trouvé son profit à favoriser ce que nous nommons aujourd'hui « mauvaises herbes, » quitte plus tard à lutter contre elles pour les supplanter par des espèces qui lui parurent plus profitables. « Certains déchets des plantes récoltées trouvèrent au voisinage des campements humains, un sol mêlé de fumiers sur lequel ils poussèrent en donnant des plantes plus vigoureuses que leurs congénères des sols sauvages. D'abord ces plantes se développèrent sans le secours de l'homme, puis l'homme les protégea à l'aide d'une légère clôture. Il arriva que, dans la concurrence vitale, certaines espèces introduites fortuitement avec les plantes qu'on avait voulu récolter se révélèrent comme plus utilisables que ces dernières elles-mêmes. Poussant plus vigoureusement, elles les supplantèrent et l'homme aida le processus naturel ainsi spontanément commencé [4]. »

[4] Maurizio, *loc. cit.*, p. 22. — Cette théorie, aujourd'hui généralement admise, d'un état primitif de simple cueillette et de ramassage s'est imposée, à partir de 1891, pour remplacer celle des trois étapes successives de l'évolution des sociétés : chasse, vie pastorale ou nomadisme, vie sédentaire et agriculture. L'anthropologie, l'ethnographie, la préhistoire convergent pour démontrer qu'il n'y a entre ces divers états aucune relation de succession. La vie nomade et pastorale n'est pas un état antérieur à la pratique agricole ni inférieure à lui. Par suite il est faux que l'humanité, comme le prétendait la vieille conception classique, se soit d'abord exclusivement nourrie de gibier et de viande, pour vivre ensuite à la fois de la chair de ses troupeaux et de leur laitage, et n'arriver qu'enfin à l'usage des céréales, légumes, etc. L'évolu-

C'est ainsi que petit à petit il se trouva conduit, pour ainsi dire à son insu, à une demi-culture, puis, plus tard, à la culture proprement dite, dont nous trouvons les preuves dès l'âge de la pierre.

A cette action positive sur la végétation, y a-t-il lieu de joindre, dès ces temps lointains, l'action négative des incendies intentionnels, assimilables aux « feux de brousse » actuels ? Dès qu'il fut en possession du feu, l'homme put incendier les herbes sèches des savanes et des steppes, pour se préparer un terrain de chasse. « Le feu de brousse allumé par les chasseurs a certainement précédé l'établissement des cultures, pour lesquelles on a aussi recours aux incendies d'herbes et de forêts [5]. »

Aux âges les plus lointains, l'humanité, si disséminée qu'elle fût, agissait donc déjà sur la végétation en favorisant certaines espèces, en les répandant, en les entraînant avec soi et en combattait d'autres en réduisant leur surface d'occupation, en les limitant, en les détruisant peut-être même parfois par le feu [6].

2. A L'AGE DE PIERRE : LA SEMI-CULTURE. — Il est courant de lire que l'homme ne connaissait encore aucune forme d'agriculture aux temps de la pierre taillée (paléolithique). Pourtant les découvertes des savants français dans le champ de la préhistoire ont démontré que c'est là une affirmation erronée, et la comparaison avec les mœurs des primitifs actuels vient confirmer encore cette nouvelle manière de voir.

Edouard Piette et d'autres encore ont trouvé de l'orge d'hiver et du blé dans le fameux gisement du Mas d'Azil. J. et Ch. Cotte, en plus du blé, ont rencontré du seigle dans les couches du néolithique ancien de la caverne d'Adaouste (à Jougues, Bouches-du-Rhône). Il est donc certain qu'au moins en Provence, la culture des céréales était pratiquée aux temps paléolithiques, et que, dès l'époque de transition entre le paléolithique et le néolithique, la céréale de premier plan n'était déjà plus le seigle, mais le blé. On le voit, notre réputation et notre particularité de mangeurs de blé remonte loin, et ce fait est d'autant plus frappant qu'aujourd'hui d'immenses populations, de l'Europe même, y accèdent seulement.

Cette culture, antérieure à la connaissance de la charrue, se pratiquait à la houe. Elle avait pour objet de fournir à l'alimentation humaine non pas encore du pain, mais des bouillies [7]. On cultivait donc, avec cet instrument rudimentaire, dérivé lui-même du bâton à fouir, à peu près exclusivement des plantes à bouillie : Millets divers, Epeautre, Légumineuses. Beaucoup de ces espèces sont devenues les mauvaises herbes de nos champs et se trouvent aujourd'hui à ce titre répandues dans nos cultures ou aux abords des villages. C'est le cas de nos divers *Digitaria, Panicum, Andropogon,* etc., dont les graines, si menues qu'elles soient, formaient les bouillies de Millet des populations préhistoriques, aussi bien que le Millet des bois *(Milium effusum).* La Fève, le Pois sauvage *(Pisum elatius),* la Lentille, certaines Vesces, des Doliques très voisines du Haricot actuel [8], étaient dès lors soumis à une demi-culture et c'est ainsi que plusieurs de ces espèces ont été répandues dans nos régions cultivées. Il faut y joindre quelques plantes à huile, que l'on rencontre encore aujourd'hui de temps à autre dans les champs de céréales : la Cameline, qui fait partie des plus anciennes espèces indigènes utilisées, peut-être la Moutarde blanche et la Ravenelle, le Pavot, soumis déjà par les populations lacustres au pressurage à froid. La culture du Noyer remonte également à l'âge de pierre.

Il reste beaucoup à chercher encore et à trouver sur ces problèmes. Dans des régions comme la Normandie, on a pu constater que les plus anciennes terres à blé renferment des restes de la flore qui était celle des cultures primitives, antérieures même au néolithique (pierre polie). Quand l'attention sera suffisamment attirée sur ces études, on fera certainement d'importants progrès dans la connaissance de l'agriculture naissante et de son action sur la flore spontanée de chaque pays.

Le régime agricole primitif, comportant presque toujours l'écobuage, a eu pour conséquence de

tion a été tout autre. Pour Edouard Hahn, à qui revient l'honneur de l'avoir démontré, les véritables étapes à distinguer dans la civilisation primitive sont : celle du ramassage, stade initial où l'instrument unique de travail était le bâton à fouir, représenté dans toutes les collections ethnographiques, mais le plus souvent sous le nom erroné de « bâton de commandement » ; celle de la culture à la pioche ; puis celle de la culture à la houe.

[5] Aug. Chevalier, dans Emm. de Martonne, *Traité de Géographie physique,* t. III, p. 1246.

[6] « Ces incendies de brousse répétés durant de nombreux millénaires, au moins en certains pays, ont apporté des modifications profondes à la végétation primitive. Un grand nombre d'espèces ont dû être éliminées ; les seules qui ont persisté sont celles qui sont aptes à supporter sans souffrir la destruction de leurs parties aériennes et qui peuvent se répandre sans graines, c'est-à-dire les plantes à souche vivace susceptibles d'émettre de nouvelles pousses après le passage du feu... Le feu de brousse a une autre conséquence : le sol n'étant plus protégé par le tapis végétal au moment des pluies, l'érosion enlève la terre végétale, surtout sur les pentes, et les roches sous-jacentes sont mises à nu. Les espèces xérothermiques et saxicoles sont les seules qui peuvent vivre sur ce nouveau substratum... » (Aug. Chevalier, *loc. cit.,* p. 1247). — Les feux de brousse ne sont pas seulement de pratique courante en Afrique ; les Indiens de l'Amazonie les utilisent encore aujourd'hui. Ils mettent le feu autour du camp pour maîtriser les animaux effarouchés, recueillir de petites bêtes rôties et des végétaux ou des fruits que le feu a rendus comestibles. (D'après Maurizio, p. 291).

[7] Le pain n'apparut que beaucoup plus tard, comme aliment habituel, et encore seulement des riches : à peine 2000 ans avant notre ère. Les plus anciens documents historiques (2800 à 3000 av. J.-C.) ne connaissent encore que les bouillies et les galettes. C'est en raison de sa nouveauté relative que le pain n'était pas entré dans les rites de diverses religions antiques. Les Romains n'offraient encore aux dieux que le blé égrugé, tel qu'on le préparait pour la bouillie primitive.

[8] Il semble n'être arrivé en Europe qu'après la découverte de l'Amérique.

multiplier encore davantage les incendiés de savanes, de garigues, de steppes, de forêts même. Les populations pastorales nomades ont de tout temps recouru volontiers à ces feux de brousse pour procurer à leurs troupeaux des pâturages plus appétissants, capables de les retenir. Dès lors se préparait la formation des prairies et des pâturages actuels. Broutées, piétinées, les herbes diminuèrent de taille ; toutes celles de croissance plus lente disparurent. Les fientes déposées par les animaux modifièrent le sol, en chassèrent les espèces qni ne supportent pas la fumure, mais y attirèrent celles qui recherchent les engrais organiques et le salpêtre.

Si la culture a répandu un certain nombre de plantes, elle en a certainement fait disparaître d'autres, à la suite des défrichements, des déboisements, du pacage des animaux, de la cueillette intensive. La destruction des forêts dans toute la région méditerranéenne, a fini par amener leur disparition; elle a certainement commencé dès ces temps lointains, et l'on peut être certain qu'avec elles nombre d'espèces de plantes propres aux forêts à feuilles persistantes ont également disparu pour toujours.

Comme toutes les populations primitives évitent la forêt, à moins d'y être confinées par des envahisseurs qui les poursuivent, les habitants paléolithiques et néolithiques de nos régions tempérées se sont établis sur des points déboisés naturellement ou artificiellement, y ont essayé leurs cultures rudimentaires, installé leurs animaux, — ils possédaient à peu près tous les animaux domestiques que nous utilisons, — et ces emplacements primitifs ont continué presque toujours à être habités dans les époques suivantes, à l'âge du bronze et à l'âge du fer. Ils sont restés des espaces ouverts, malgré le retour agressif de la forêt contre lequel les hommes eurent à lutter à plusieurs reprises au cours des siècles.

En effet, comme l'ont démontré diverses séries de recherches aux résultats concordants, entre autres l'analyse des pollens recueillis dans les différentes couches des tourbières, de grands changements de climat se sont produits au cours des âges de la pierre et des métaux, changements tels que la flore en fut gravement modifiée dans son ensemble. Aux époques solutréenne et magdalénienne, le climat était encore très près de celui qui régna aux époques glaciaires, et la flore de la plaine se rapprochait de celle que nous rencontrons aujourd'hui dans la zone alpine. On appelle « Flore à *Dryas* » cette flore contemporaine de la présence du renne dans l'Europe tempérée. Plus tard, le climat se réchauffe assez pour chasser le renne vers le nord et pour remplacer la flore à *Dryas* par une végétation forestière clairsemée où domine le Bouleau. Une nouvelle vague apporte bientôt le Pin, tandis que le climat subit de plus en plus l'influence de l'Atlantique. Avant la fin du paléolithique, il devient au contraire plus continental. Le Noisetier, puis le Chêne se glissent à la suite des précédents et recouvrent de plus en plus plaines et collines. Au néolithique c'est le tour du Hêtre, qui ne cessera de gagner du terrain jusqu'à nos jours ; il poursuit sous nos yeux sa lutte pour supplanter le Chêne.

L'humanité des âges de la pierre et du bronze a donc dû défendre, comme le feront les âges suivants, ses installations contre la forêt envahissante, les maintenir libres et ouvertes, et ainsi marquer déjà fortement son empreinte sur le tapis végétal. De fait, c'est elle qui a créé nos paysages et leur a imprimé leur caractère décisif ; c'est par la culture et le pacage, que ces espaces libres se sont maintenus malgré les modifications du climat et les assauts de la forêt, bien plus, qu'ils se sont étendus de plus en plus. Après s'être cantonnés dans les steppes riches en humus, les anciens hommes du néolithique et du bronze ont ensuite exercé leur emprise sur les terrains calcaires et primitifs.

3. Age du bronze ; l'agriculture. — L'âge du bronze n'a fait que continuer plus activement encore dans les voies ouvertes par les hommes de la pierre. Pour ce qui est de la composition de la flore, nous venons de voir comment elle continuait à se modifier. La constitution des grandes forêts de Hêtres amenait sans aucun doute de grands changements dans la composition des sous-bois et l'on a bien des raisons de croire que, hors de la forêt, des modifications parallèles se poursuivaient dont le sens et le détail nous échappent encore.

Des différences non moins nettes se marquent dans la culture. La houe est devenue la charrue ; les outils sont de métal, plus nombreux et mieux adaptés.

On cultivait alors toute une série de Vesces qui se rencontrent encore aujourd'hui dans les champs, mais à l'état de mauvaises herbes : Vesce à quatre graines *(Vicia tetrasperma)*, à fleurs et graines minuscules, Vesce des haies, Vesce hérissée, Vesce Cracca, et surtout le *Vicia Faba*, la Fève, sous une forme à petites graines (Petite fève celtique) qui s'apparente à une espèce sauvage récemment trouvée dans l'Afrique du Nord. Le Grand Epeautre *(Triticum Spelta)*, la Folle Avoine, un Seigle, plus voisin que le nôtre du Seigle sauvage d'Asie Mineure, constituaient les champs de céréales. D'ailleurs la cueillette et le ramassage continuaient comme aux âges précédents, ainsi que le prouvent les nombreuses espèces sauvages trouvées en quantités imposantes dans les gisements préhistoriques : Nénufar, Valériane, Plantain, Lamier, Ivraie, etc., etc. Signalons spécialement la Berce *(Heracleum Sphondylium)*, qui a tenu une très large place dans l'alimentation des populations primitives et est restée jusqu'à nos jours utilisée dans tout l'est de l'Europe. Avec sa sève fermentée on fabriquait un bouillon acide, sorte de soupe primitive, le « barszcz » (prononcer : *barche)*, connue jusqu'à nos jours dans le nord et l'est de l'Europe, dans

toute l'Asie du Nord jusqu'au Kamtchatka et sur les côtes du Nord et du Nord-Ouest de l'Amérique septentrionale [9]. On consommait ses tiges et ses feuilles crues ou cuites, on les faisait surir pour en obtenir le « barszcz » qui fut, semble-t-il, le premier breuvage enivrant connu dans l'Europe moyenne, septentrionale et orientale. Si la Berce ne fut pas cultivée à l'âge du bronze, elle fut sûrement l'objet de soins spéciaux et peut-être sa multiplication fut-elle spécialement favorisée. Sa taille robuste, son port, ses stations suggèrent l'idée d'une espèce un peu dépaysée parmi la végétation de nos prairies. Dès l'âge du bronze également on cultivait la Vigne.

4. Age du fer — Nous ne connaissons rien de spécialement caractéristique pour cette époque, où se sont simplement continuées, et sans doute intensifiées, les diverses modifications des époques antérieures. L'occupation du sol s'est faite plus dense, la culture plus active, les essartements et défrichements plus nombreux. Un climat plus sec d'abord a permis aux plantes des steppes du sud-est de l'Europe (pontiques) de se répandre jusque vers l'Ouest. Puis, à la fin de la période de Hallstatt et à celle de La Tène, le climat s'est adouci de nouveau, est devenu plus humide, et ces plantes ont dû reculer vers leur patrie primitive, tout en abandonnant de-ci de-là, sur les pentes arides et chaudes, des « reliques » xérothermiques. Le Hêtre a profité de ces conditions climatiques pour affirmer son hégémonie, en communauté avec d'autres arbres à feuilles caduques, Tilleul, Orme, Frêne, etc.

Bien que les temps préhistoriques s'étendent sur de plus longues périodes que les temps historiques, ils n'ont pas cependant, dans l'ensemble, amené dans la végétation et dans la flore des modifications aussi graves que celles qui se sont produites depuis vingt siècles.

## II. — *L'Antiquité et le Moyen Age*

En effet, la différence entre les temps préhistoriques et les périodes historiques est, du point de vue qui nous occupe ici, absolument radicale, bien que, naturellement, la transition des uns aux autres se soit produite par gradations insensibles. L'humanité préhistorique n'a imposé à la végétation naturelle que des modifications accidentelles, relatives à la superficie occupée par elle, des modifications de quantité. Mais c'est l'essence même de cette végétation qui s'est transformée depuis les temps historiques, dans ses éléments constitutifs. L'homme de la préhistoire s'insérait tant bien que mal, lui et son action, dans le monde végétal préétabli ; celui de l'histoire supprime l'aménagement originel de ce monde végétal pour lui en substituer un nouveau.

Par suite de cette mainmise humaine, il n'y a plus aujourd'hui, ou peu s'en faut, de Formation (au sens défini précédemment) naturelle ; il n'en reste que d'artificielles. Artificielles, la végétation et la flore des jardins et des champs ; artificielles, celles des prairies et des pâturages, transformées par le pacage, la fumure animale, la fauchaison ; artificielles, celles des forêts, gravement modifiées par l'exploitation, qui favorise certaines espèces au détriment des autres, en élimine, en introduit. A part la haute montagne, inaccessible au bétail, où trouvera-t-on, dans nos régions tempérées, fût-ce un mètre carré de terre dont la végétation n'ait connu aucune de ces vicissitudes ? La forêt vierge elle-même des pays tropicaux n'est plus guère qu'un souvenir.

1. Antiquité. — Nous ne voyons qu'en bloc le rôle de l'antiquité, mais il ne fait aucun doute qu'il a été primordial. C'est elle qui a donné à la culture du sol sa première grande extension. C'est elle qui a apporté d'Orient les plantes cultivées actuelles. Aucune d'elles, ou peu s'en faut, n'est originaire de chez nous. « Bien que la culture ait plus ou moins pénétré dans toute l'Europe moyenne et dans le nord jusqu'à la limite des forêts, cependant aucune plante cultivée importante, déclare Drude, n'est originaire de ces contrées. Toute notre agriculture porte sur des plantes introduites et la flore autochtone n'a vraiment fourni d'éléments cultivés qu'aux prairies et aux forêts. Même pour les plantes qui se montrent dans l'Europe moyenne à la fois sous la forme sauvage et sous la forme cultivée, il semble que la première n'ait pas donné naissance sur place à la seconde, qui est vraisemblablement introduite. Par exemple le Poirier et le Pommier qui croissent à l'état sauvage sur une très grande partie de la Russie méridionale, paraissent être venus du Caucase et de l'Orient, bien qu'on ait émis des doutes sur leur patrie primitive. Il n'est d'ailleurs pas toujours facile de décider si on a affaire à une plante primitivement sauvage que la culture a modifiée, ou bien au contraire à une plante qui, introduite et cultivée à un certain moment, serait redevenue sauvage [1]. »

Cette difficulté s'accroît du fait que les anciens, historiens et naturalistes, ont confondu les pays où ils voyaient cultiver une plante avec sa patrie véritable. On a dit communément, et cela se fait encore de nos jours, que telle espèce habite l'Amérique ou la Chine parce qu'elle est cultivée en Amérique ou en Chine. Les anciens faisaient de même. Couramment ils attribuaient comme patrie à leurs plantes cultivées le pays d'où ils les avaient reçues. C'est ainsi qu'ils ont nommé « Pomme de Perse » la Pêche, parce qu'ils l'avaient vue cultivée en Perse, alors que le Pêcher est originaire de la Chine centrale [2] et n'est parvenu en Asie Mineure

[9] Notre nom français *Berce* est visiblement apparenté étroitement au mot « barszcz ».

[1] O. Drude, *Manuel de Géographie botanique*, traduction française, Paris, 1897, p. 338.

[2] Il n'est probablement pas une espèce spontanée, mais semble avoir été obtenu de culture par les Chinois, ces horticulteurs incomparables, du *Prunus Davidiana*, Pêcher du Père David (découvert par ce missionnaire), à fruits petits (2 centimètres de diamètre) et chair blanche.

qu'en 128 av. J.-C., pour de là atteindre l'Italie et le Midi de la France au Ier siècle de notre ère. De même Grecs et Romains ont appelé « Pomme de Carthage » *(Malum punicum)* la Grenade, originaire de la Perse, du Kurdistan, de l'Afghanistan et du Béloutchistan, d'où le Grenadier a gagné, grâce à la culture et aux oiseaux qui en répandent les pépins, d'une part la Chine, et de l'autre la Palestine, l'Egypte, la Mauritanie.

Toutes les plantes cultivées importantes remontent à une antiquité reculée. « Les hommes, déclare Alphonse de Candolle, n'ont pas découvert depuis deux mille ans et cultivé une seule espèce qui puisse rivaliser avec le Maïs, le Riz, la Batate, la Pomme de terre, l'Arbre à pain, le Dattier, les Céréales, les Millets, les Sorghos, le Bananier, le Soja. Celles-ci remontent à trois, quatre ou cinq mille ans, peut-être même, dans certains cas, à six mille ans. Pendant la durée de la civilisation gréco-romaine et depuis, les espèces mises en culture répondent presque toutes à des besoins plus variés ou plus raffinés [3]. » Ces dernières espèces, mises en culture depuis moins de deux mille ans, sont des plantes officinales ou à fruits comestibles, quelques bulbes, quelques légumes.

Le Citronnier, que l'on a trouvé à l'état sauvage dans les chaudes vallées du sud de l'Himalaya, n'est parvenu à la connaissance des Romains et des Grecs qu'au Ier siècle de l'ère chrétienne, et ils n'ont commencé à le cultiver qu'aux siècles suivants [4]. L'Oranger, qui paraît originaire de la Chine méridionale et de la Cochinchine, ne fut pas connu de l'antiquité classique, malgré la légende du Jardin des Hespérides, où il n'est certainement pas question des Oranges, du moins si l'on veut placer ce fabuleux jardin en Europe ou en Afrique. Chose frappante : les Grecs et les Romains n'ont cultivé ni le Fraisier, ni le Framboisier, ni le Groseiller. Le Griottier, d'origine asiatique (Inde septentrionale, Iran, Kurdistan, environs de la Mer Caspienne), ne leur est parvenu que sous l'Empire, et c'est par les armées romaines qu'il s'est répandu en Gaule et dans la vallée du Rhin. Quant à la Cerise douce (Bigarreau, Guigne et Cerise des bois, dite en certaines régions Merise), elle est spontanée dans presque toute l'Europe et dans l'Asie occidentale ; elle était connue et recueillie par les populations néolithiques, peut-être même paléolithiques, et cultivée par les Grecs dès le IVe siècle av. J.-C., sous des races diverses. L'affirmation de Servius attribuant à Lucullus l'introduction de la Cerise en Italie en 64 av. J.-C., ne peut se rapporter qu'à quelque variété améliorée, cultivée dans le Pont et propagée par la Greffe. La Prune sauvage *(Prunus insititia)*, d'où est sortie notre délicieuse Mirabelle, semble originaire de chez nous, car on a trouvé ses noyaux en abondance dans les gisements préhistoriques. Mais la Prune cultivée *(P. œconomica,* Damas, et *P. Italica,* Reine-Claude) n'est arrivée chez nous qu'à l'époque gallo-romaine. Quant aux Romains eux-mêmes, qui en cultivaient une « immense foule », comme dit Pline, *ingens turba prunorum* [5], ils l'avaient reçue assez récemment de son pays d'origine, Syrie, Anatolie, Transcaucasie et Perse septentrionale. L'Abricotier ne leur est parvenu qu'au début de l'ère chrétienne, alors qu'il était déjà cultivé en Chine depuis trois siècles. Comme plante sauvage, on le rencontre depuis le Turkestan jusqu'à la Mandchourie. Les Chinois cultivaient le Pêcher depuis bien plus longtemps, plus de deux mille ans, quand les armées romaines en firent la conquête dans les vergers de la Perse. L'Amandier, connu, depuis le Ve siècle av. J.-C., des Grecs, qui l'avaient reçu de la Syrie et de la Phénicie où il est spontané, ne passa en Italie que deux cents ans avant notre ère, mais s'y répandit rapidement au point de faire illusion aux agronomes romains sur sa spontanéité. Sa culture paraît avoir pénétré en Suisse vers 800, en Allemagne vers 812, en France vers 716. Quant au Poirier et au Pommier, déjà cultivés, surtout ce dernier, à l'époque néolithique, ils étaient connus des Grecs et des Romains dès les temps anciens.

Le Chou, le Céleri, le Pourpier, la Laitue, le Cardon (d'où est sorti plus récemment l'Artichaut), surtout l'Ache ou Maceron, des plus communs dans les jardins pendant quinze siècles et aujourd'hui partiellement oubliés, tels étaient, avec la Fève et le Pois chiche, les légumes habituels en Grèce et en Italie. L'Epinard était inconnu, ainsi que l'Aubergine et la Pastèque, mais les Grecs et les Romains cultivaient la Gourde, la Courge et probablement le Potiron. Quant au Melon, également spontané dans l'Inde et en Afrique, il semble s'être introduit dans le monde gréco-romain seulement au commencement de l'ère chrétienne.

A vrai dire, les oscillations du climat, analogues à celles des temps préhistoriques, n'ont pas cessé (on peut en démontrer la persistance) tout le long des périodes historiques, mais elles se distinguent essentiellement des précédentes par deux traits marquants : elles se répartissent sur des cycles de plus en plus courts, qui finissent par se réduire à la période de trente-trois ans, dite parfois période de Bruckner, et leurs extrêmes s'atténuent de plus en plus. De sorte que leur effet sur la couverture végétale terrestre passe au second plan, tandis que l'action de l'homme se place au premier.

Dans toute la région méditerranéenne, il achève la destruction des forêts, destruction grosse de conséquences désastreuses. La Gaule, comme on sait, était, avant la conquête romaine, en grande partie couverte de forêts, coupées de marécages en pays plats. La formule de Tacite à propos de la Germanie, « aut silvis horrida, aut paludibus

3 *Origine des plantes cultivées*, 3e éd., Paris, 1886, p. 364.

4 Ils avaient auparavant longtemps confondu son bois, sous le nom de *lignum citreum*, bois de citre, avec celui du Cèdre ou du Thuya, dont ils faisaient des tables extrêmement précieuses.

5 Pline l'Ancien, *Hist. nat.*, l. XV, c. 13.

fœda [6], » valait donc aussi pour notre pays. La forêt, qui couvre aujourd'hui un sixième de la superficie totale, en occupait alors plus des deux tiers. De vastes marais, en bordure de l'Océan et de la Méditerranée, des fleuves et des rivières, s'étendaient sur de larges espaces. Des villes comme Arles, comme Bourges, se dressaient au milieu d'un paysage d'eaux mortes. Six ou sept millions d'habitants [7] peuplaient ce sol ingrat, à peine défriché, où quelques sentiers sous bois, quelques rares chemins en pays découvert, faisaient communiquer les groupes très espacés de huttes circulaires. Population de paysans, les Gaulois ne se contentaient pas de la chasse et de la pêche. Sur les plateaux et les pentes des montagnes, ils pratiquaient l'élevage ; dans la plaine, ils s'adonnaient à la culture des céréales : les terres à blé de la Limagne et de la Beauce donnaient, dès cette époque, d'abondantes moissons. Les Gaulois connaissaient la charrue à deux roues, la herse, les trieuses, le van et les tamis de crin. Comme aujourd'hui, le territoire était partagé en petits lots de terre arable, et l'on y cultivait le Millet, l'Orge, le Seigle, le Blé. Une forme d'amendement très répandue dans certaines régions, était le marnage et le chaulage. Quant à la viticulture, elle était encore dans l'enfance.

Avec la conquête romaine commença la première grande période de défrichements et d'essartage, la première en reprise d'envergure contre la forêt gauloise. Elle se prolongea jusqu'aux grandes invasions. Pendant quatre ou cinq siècles, les cultures, les prairies, les vergers et les vignes ne cessèrent d'empiéter sur la forêt, si bien que l'histoire de notre sol sera désormais l'histoire des vicissitudes de nos forêts [8].

En Gaule, avec la culture de la Vigne, qu'ils développèrent dans d'importantes proportions, les Romains répandirent un certain nombre de plantes, sciemment et volontairement ou non. Pour se procurer des échalas, ils plantèrent le Châtaignier sur une multitude de points d'où il a complètement disparu, parce que le sol ne lui convenait pas. En plein terrain calcaire, ils avaient établi de ces châtaigneraies dont la toponymie seule aujourd'hui nous garde la trace (Châtenois, Chatenay, etc.). A la suite de la Vigne, s'introduisaient un certain nombre de mauvaises herbes qui recherchent, comme elle, les expositions sèches et chaudes et qui se répandirent de la région méditerranéenne dans les vallées du Rhône, de la Saône, de la Loire, de la Seine. Depuis lors la Vigne a disparu de beaucoup de régions anciennement viticoles, et souvent la persistance de ces mauvaises herbes aux environs des cultures ou dans les champs qui ont remplacé la Vigne, est seule à rappeler au botaniste actuel ces antiques vignobles. C'est le cas du Souci sauvage, répandu dans la vallée de la Seine sur les pentes, mais disparaissant quand on les quitte pour les plateaux. C'est le cas du Chiendent vrai *(Cynodon Dactylum)* qui persiste, aux environs de Paris, sur les talus arides et à la base des murs bien exposés. Dans l'Est, sur terrains plus froids, c'est encore le cas du Pourpier, du Salsifis d'Orient, d'une petite Crucifère malodorante du nom de *Diplotaxis viminea* [8]. La Pariétaire de nos murs a été de même répandue par les Romains.

2. Invasions des Barbares — Les Invasions des Barbares eurent comme conséquence l'abandon de la culture sur de vastes étendues et pendant des siècles. C'est un fait avéré pour l'Allemagne comme pour la France. L'admission des Barbares à titre de colons pendant les IIe, IIIe et Ve siècles, admission qui fut de pratique courante, ne change rien à cette constatation [1]. La friche, bientôt suivie de la forêt reconstituée, envahit donc d'immenses terrains. Les efforts de défrichements antérieurs furent en grande partie perdus et sur les ruines des anciens essarts régna de nouveau la forêt. Quant aux grandes régions forestières demeurées intactes antérieurement, l'Ardenne, la « Vôge », elles servirent du moins d'obstacles aux invasions ; les Barbares n'osant y pénétrer, les contournèrent, épargnant ainsi le ravage et la destruction à quelques agglomérations abritées par elles [2].

6 Tacite, *Germanie*, V.

7 D'autres estiment à quelque vingt millions la population de la Gaule au Ier siècle av. J.-C., par exemple L.-A. Constans, *Guide illustré des campagnes de César en Gaule*, Paris, 1929, p. 10. Il est bien évident que l'on ne peut procéder que par conjectures.

8 Bien qu'une documentation directe sur ces déboisements nous fasse défaut, nous pouvons en atteindre l'historique par des voies indirectes. L'une des meilleures se trouve dans l'utilisation des noms de lieux pour fixer la date approximative des fondations de centres agricoles. On peut dater de l'époque gallo-romaine les noms de lieux terminés en *ac* (Sud-Ouest), *ec* (Bretagne), *at* (Centre), *ey, guy, y* (Nord, Est), dérivés du suffixe *acos, acus, iacus*, comme Flaviac, Flaujac, Flayat, Flée, Flagey, Flagy, Fyé, tous issus du gentilice *Flaviacus*. De même les noms méridionaux dérivés du suffixe *anus, ianus* : Aignan, Florian, Frontignan, Marignan, Pompignan, Oreilla, Tullins, Valençin, etc. ; les noms en *in, aing*, des pays Wallons ; les noms en *on*, comme Dijon, Lignon, Vierzon ; les noms méridionaux en *argues* et *anges*, comme Vauvenargues, Sauxillanges ; les nombreux dérivés de *vicus*, Vic, Vy, Vieu, Viel, Neuvy, Neuvic, Vieuvy, Vieuxviel, Vivonne, Meuvy, Villeurbanne ; ceux de *colonus*, Collonges, Coulanges, Cologne ; d'*attegia* (hutte), Athies, Etiolles ; de *stabulum*, Etables, Etaules, Etaves ; de *taba* (planche) et *taberna*, Tavers, Saverne.

9 Que Bonnier, dans ses *Flores*, traduit imperturbablement : *Diplotaxe des vignes*. C'est de la même force que le *Viola calcarata* traduit ailleurs : *Violette du calcaire*.

1 Au dire de Jules Capitolin, dans son *Marc-Aurèle*, cet empereur « amena un nombre incalculable de Germains, qu'il plaça sur le sol romain ». Les territoires d'Amiens, de Beauvais, de Troyes, de Langres, se repeuplèrent par ce moyen. Sous Constance II, Ammien Marcellin vit de ses yeux la pétition par laquelle un peuple barbare tout entier, les *Limigantes*, demandait à l'empereur d'être admis et installé n'importe où à titre de colons.

2 Les colonies barbares ont souvent laissé leur nom aux lieux où elles se fixaient : les Sarmates à Sermaize, les Goths Taifales à Tiffauges, les Alamans à Allemant, Auménancourt, etc. Dans l'immense territoire occupé par les Germains, on reconnaît leurs points d'installation aux suffixes en *ans, eus* (de *ing, ingen*, latinisés en *ingus, ingi)*, par exemple Abbans, Louhans, Chamblanc, Cosseins, Chaleins, Auxange, Jal-

3. Moyen Age. — De 700 à 1250, la culture reprend le terrain perdu et le déboisement recommence à une allure accélérée. Beaucoup de nouveaux centres d'habitation se créent, les uns par l'action des monastères, après des défrichements de forêts, les autres par l'initiative royale et par l'octroi de privilèges. Ce sont les innombrables Villeneuve, Neuville, Neuvelle, les Villefranche, les Francheville, les Bastide (d'où Bastille et Batignolles) [3].

Dès lors ce sont les monastères qui jouent le rôle capital. Eux seuls ont conservé et répandu autour d'eux les méthodes et les acquisitions des Anciens, la connaissance des plantes médicinales et horticoles, la viticulture, l'arboriculture, l'art d'exploiter les forêts. « L'horticulture en Allemagne au moyen âge est une création des moines, » dit un historien et naturaliste allemand [4], et Maurizio déclare de son côté : « Les recherches fondamentales de Fischer-Benzon, Bois, Gibault et Hoops ont établi qu'au XIe siècle, dans l'Europe du Nord, la culture des plantes potagères était ce que la faisait l'influence directrice des monastères [5]. » Au nombre des plus anciennes plantes cultivées à cette époque d'un jardinage méthodique, nous trouvons l'Angélique, l'Ail, la Rave, des Chenopodes et des Arroches, plus la Fève, le Pois et le Chou hérités de la plus vieille humanité. A côté de ces plantes alimentaires, les monastères enseignèrent au peuple à cultiver diverses plantes du pays pour leurs propriétés officinales : Hépatique, Staphysaigre, Giroflée, Violette, Pâquerette, Primevère, Pervenche, Narcisse, etc. Ils surent lui donner le goût des fleurs purement décoratives. N'est-ce pas merveilleux de trouver sur les listes des plantes cultivées par les paysans du moyen âge la Rose, le Lis, la Pivoine, l'Iris, la Pensée, l'Ancolie, le Pavot, et dans un but purement décoratif ? Rien d'étonnant, remarque l'un des auteurs que nous venons de citer, si pendant tout le moyen âge on n'éprouve nullement le besoin d'introduire des plantes étrangères, besoin qui se manifesta à la Renaissance, à la suite de la révolution opérée dans l'esthétique [6]. Il y eut pourtant un certain nombre d'espèces exotiques qui vinrent pendant cette période prendre pied dans l'Ouest de l'Europe ou dans la Région méditerranéenne. Ce fut à la suite des Invasions et des Croisades. On a attribué aux Huns et aux Tartares l'introduction en Europe de la Lampourde *(Xanthium Strumarium,* dit aussi Herbe aux écrouelles), aujourd'hui presque cosmopolite [7]. L'apport des Arabes est beaucoup plus important. « Ils ont apporté en Espagne la vieille irrigation égyptienne et chaldéenne... Nous devons aux Sarrasins la connaissance et, quand ç'a été possible dans nos climats, la culture d'une foule de plantes hindoues, extrême-orientales, tropicales, que les Grecs avaient ignorées. Le Riz, la Canne à sucre, l'Indigo, le Safran, le Henné, le Coton, l'Orange. Les Arabes ont importé en Espagne l'élevage du ver à soie... Dans des industries à base agricole, les Sarrasins ont été nos éducateurs : les confiseries et les sucreries ; la parfumerie surtout : les Orientaux ont toujours été fous de parfums. L'essence de rose par exemple est sarrasine. Il faut songer que la parfumerie suppose à la base la culture en grand, industrielle, des fleurs ; elle suppose aussi la connaissance de la distillation [8]. » Ajoutons à cette liste l'Epinard, inconnu des Grecs et des Romains.

Quant aux Croisades, on sait qu'elles permirent aux Européens de rapporter d'Asie des plantes encore inconnues ou peu cultivées : Sésame, Limon, Pistache, Pastèque ou Melon d'eau. Il ne restait plus alors grand'chose à tirer de l'Orient désormais. L'invasion des Mongols, au XVe siècle, nous a cependant valu encore le Sarrazin, qui semble originaire du Népal.

### III. — *Les temps modernes*

La fin du moyen âge fut marquée par un recul des cultures et naturellement par une nouvelle emprise de la forêt. Dès 1250 cette réaction commence à se faire sentir. Ce fut la conséquence des guerres, des grandes épidémies, du développement trop rapide des villes et de la crise agraire. Il est arrivé que l'on avait mis en culture beaucoup trop de terres médiocres ou mauvaises, qui, au bout de quelques années, ne nourrissaient plus le cultivateur, et l'on dut les abandonner à elles-mêmes, c'est-à-dire les rendre à la forêt. La Peste noire, les famines, la guerre de Cent ans interrompirent brusquement cette période de prospérité agricole et lui substituèrent en peu de temps une épouvantable misère. On ne labourait plus, les champs restaient incultes, on vivait dans les bois comme des bêtes pourchassées et affamées. Ce fut la dernière grande victoire de la forêt sur la culture.

Mais, comme on sait, le relèvement fut extraordinairement rapide et quelques années seulement

langes. De même les suffixes *bac* (Orbais, Rebais, Roubaix), *stroom* (Etrun, Lestrun), *fara* (Fère), *lar* et *lari* (Roulers, Boufflers, Maflier, Maignelay) témoignent d'une première appropriation du sol par des groupes de Germains. — Beaucoup plus nombreux encore sont les noms témoignant d'une installation franque. Ce sont avant tout ceux formés du mot *cortis,* qui primitivement désignait la cour d'une ferme, la basse-cour, et qui à l'époque mérovingienne est devenu synonyme de *villa* et de *fundus,* avec le sens élargi de domaine rural. On le trouve très rarement employé seul ; le plus souvent il est combiné avec un nom propre d'origine germanique : Courtenot, Corgebin, Commarin, Comblanchien, Cormontreuil, — Maucourt, Pierrecourt, Bonnecourt, et *tutti quanti.*

[3] Pour ces études philologiques, on recourra à A. Longnon, *Les noms de lieu de la France,* Paris, 1920-1929, ou à son abréviateur A. Dauzat, *Origine et évolution des noms de lieu,* Paris, 1926.

[4] Hermann Fischer *Mittelalterliche Pflanzenkunde,* Munich, 1929, p. 127.

[5] *Loc. cit.,* p. 190.

[6] Fischer, *loc. cit.,* p. 145.

[7] Hayek, *Allgemeine Pflanzengeographie,* Berlin, 1926, p. 223.

[8] E.-F. Gautier, *Mœurs et coutumes des Musulmans,* Paris, 1931, p. 247. — Dans son enthousiasme le même auteur attribue en outre aux Sarrasins le mérite d'avoir apporté en Sicile et en Andalousie l'Abricotier : nous avons vu que les Romains le connaissaient déjà.

après l'évacuation du sol français par les armées anglaises, les forêts étaient à leur tour contraintes de reculer jusqu'à leurs anciennes limites. Depuis lors il n'y eut plus de modification sensible dans la physionomie des paysages de France.

La découverte de l'Amérique, en 1492, fut le dernier grand événement de la botanique historique. Elle permit de répandre dans l'Ancien Monde nombre de plantes américaines et détermina l'introduction en Amérique d'une foule d'espèces cultivées ou sauvages de l'Ancien Monde.

La Pomme de terre, le Maïs, le Tabac, le Figuier de Barbarie, nous furent alors apportés d'Amérique, avec le Topinambour, la Citrouille, la Tomate, peut-être le Haricot, ou certaines races de Haricot. A la suite de ces espèces utiles ou cultivées, se sont depuis lors introduites maintes plantes sauvages, dont quelques-unes, des champignons inférieurs, ne sont que trop connues grâce à leur dégats (par exemple la Rouille de la Guimauve, *Puccinia Malvacearum*). Le Canada nous a envoyé son envahissant et peu décoratif Erigeron, aujourd'hui solidement établi dans nos champs et nos bois. Plus décoratifs sont l'Œnothère qui déploie ses grandes fleurs jaunes le long de nos lignes de chemins de fer et le Mimule qui s'est établi sur les bords de divers cours d'eau d'Europe, surtout en montagne. Tous deux viennent de l'Amérique du Nord. De l'Amérique du Nord aussi le terrible *Elodea,* apparu en Irlande en 1836, et maintenant devenu véritablement « la peste des eaux, » comme on l'appelle en Allemagne. Nommons encore les Aster, les Solidages, qui se mêlent maintenant à notre flore spontanée, ainsi que diverses autres Composées en voie de se répandre chez nous : le Galinsoga, venu du Pérou, la Matricaire en disque, etc.

Avec les échanges commerciaux d'un monde à l'autre, avec la multiplication et la facilité des voyages se multiplient sans cesse les occasions et les facilités d'importation et chaque année les botanistes ont l'occasion de signaler les plantes étrangères nouvellement installées sur notre sol. La reconnaissance n'en est pas toujours facile ni d'ailleurs la persistance assurée. Il importe de les faire connaître et de suivre les vicissitudes auxquelles elles seront soumises.

Pour se reconnaître parmi toutes ces plantes d'origine historique, on est convenu de les classer sous les termes suivants. On nomme *adventices,* toutes les plantes originaires d'un pays étranger non cultivées. Les unes, qui apparaissent dans les ports, dans les gares, autour de certaines usines, ne sont que des passantes éphémères qui disparaissent après un hiver ou deux ; on les nomme *éphémérophytes.* D'autres, dites *néophytes,* s'adaptent complètement et se fixent chez nous : ce sont toutes les étrangères que nous avons reçues aux époques historiques [9]. Quant à celles qui nous sont arrivées dès les temps préhistoriques, on les groupe sous le nom d'*archéophytes.* La plupart d'entre elles sont les mauvaises herbes de nos villages et chemins *(rudérales),* ou de nos champs *(ségétales).* Aucune de toutes ces plantes n'est négligeable : toutes, même si elles ne figurent pas dans les flores françaises, ont quelque chose à apprendre au botaniste.

### IV. — *Un mot sur* « Le Monde des Plantes »

La botanique a toujours été à l'honneur parmi nos confrères. Cependant, depuis la guerre, le changement opéré dans les goûts et les préoccupations semble diminuer sa faveur près du jeune clergé. S'il en était ainsi, il faudrait le regretter, et pour la science et pour le clergé lui-même. Espérons que les choses n'en sont pas arrivées à ce point et que beaucoup de lecteurs de l'*Ami* sont restés aussi des amis de la « science aimable, » comme on l'appelait jadis.

A tous, nous recommandons la revue *Le Monde des Plantes.* Fondée en 1891 par Mgr Léveillé, ancien missionnaire aux Indes, retiré au Mans, elle est l'intermédiaire obligé de tous les botanistes dans le monde entier (car elle est internationale). Ils y trouvent, en plus des informations qui les intéressent, de la bibliographie, des offres et demandes (vente, achat, échanges), tous les renseignements leur permettant de suivre le mouvement botanique en France et à l'étranger. Toutes les découvertes intéressantes y sont mentionnées. Les botanistes actifs français y publient des notes sur leurs observations. Biologie, floristique, systématique, phanérogames, cryptogames, aucune branche de la botanique n'y est négligée.

Reprise récemment par M. le chanoine Fournier, docteur ès-sciences de l'Université de Paris, cette revue vient de recevoir une impulsion nouvelle qui la rajeunit et la rend plus vivante. Ajoutons qu'elle publie la liste complète des botanistes français [10].

# L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

## Comptes rendus Bibliographiques

Georges GOURY. *Précis d'archéologie préhistorique.* **L'Homme des cités lacustres.** — 2 vol. in-8 de 778 p. (une seule pagination), 319 fig. et XL pl., 60 f. — Paris, Editions Auguste Picard, 1932.

Les lecteurs de l'*Ami* connaissent le précédent ouvrage de l'auteur : il leur a été longuement présenté (1928, p. 322-327). Nous ne chicanerons pas M. Goury sur le titre auquel, cette fois, il s'est arrêté : la justification en est excellente : « ...l'étude du Néo-

[9] On les dit aussi *naturalisées.*

[10] *Le Monde des Plantes, Intermédiaire des Botanistes,* revue internationale paraissant tous les deux mois. Direction et administration : 7, Allée des Belles-Vues, à Garches (Seine-et-Oise). Abonnement : France, 12 f. ; étranger, 15 f. Le numéro : 2 f.

lithique eût été bien pauvre en documents, et partant difficile à approfondir, s'il ne s'était pas rencontré chez certaines peuplades la coutume fort curieuse d'établir leurs habitations sur pilotis dans les grands lacs de l'Europe centrale : ce furent les *Cités lacustres*. Dans ces Venises préhistoriques, les résidus de vie journalière sont tombés au fond des eaux, les objets perdus les ont rejoints ; la ville, elle-même, s'abîmant dans un incendie, s'est parfois effondrée, tandis que très vite une nouvelle cité s'élevait sur les débris de la précédente. On a dès lors de véritables couches archéologiques, superposées dans un ordre relatif de chronologie ; si ces couches sont explorées scientifiquement en d'anciens lits de lacs asséchés, on peut tirer des conclusions avec une certitude à peu près égale à celle qu'ont offerte précédemment les couches archéologiques des grottes. Les fouilles de cités lacustres offrent, en outre, un intérêt considérable, car l'action conservatrice de la tourbe et de l'eau, se joignant parfois à celle du feu, nous ont gardé les pièces les plus variées du mobilier d'alors, en bois ou en os, et même du pain et des céréales carbonisés. C'est donc grâce à ce faciès si spécial d'habitat que nous pourrons présenter un tableau quelque peu détaillé de la vie à l'époque néolithique... » (p. 9-10).

Déjà l'*Origine et Evolution de l'Homme* était rempli de remarques et d'aperçus personnels qui n'avaient rien de livresque et qu'autorisaient trente ans de fouilles et de recherches sur le terrain. L'*Homme des cités lacustres* est bien plus nouveau, bien plus personnel encore. Déchelette n'avait, pour le néolithique, brossé qu'une esquisse ; désormais nous avons en mains le manuel attendu.

Les conseils s'y pressent que feront bien de méditer tous ceux qui s'intéressent à la préhistoire. Ce qui manque à beaucoup d'entre ces derniers, c'est l'esprit critique, l'initiation aux sévères méthodes « historiques ». Aussi bien, je ne résiste pas au plaisir de mettre en évidence ici quelques-unes de ces remarques suggestives :

— L'industrie de la pierre se prolonge longtemps après l'introduction du métal ; alors que le cuivre, le bronze deviennent produits de luxe, le silex reste la matière première des instruments de la vie courante : c'est la période dite énéolithique ou chalcolithique. Contrairement à ce que l'on pense généralement, la vague nouvelle ne réduit pas à un rôle secondaire l'industrie de la pierre ni n'en amène rapidement la déchéance. Bien au contraire, le chalcolithique « s'affirme comme la plus belle période d'efflorescence » de cette industrie.

— Il ne faut point ériger en principe qu'une industrie plus fruste qu'une autre doit être considérée comme l'ayant précédée. C'est logique peut-être, ce n'est pas conforme à la réalité ; et c'est l'erreur de l'école française d'avoir généralement accepté ledit principe.

— On se gardera de considérer comme industries différentes de simples faciès, dont des causes toutes locales expliquent la diversité.

— On se rappellera que les diverses cultures n'ont pas couvert le monde néolithique dans toute son étendue, il importera de classer les aires de civilisation et de rechercher comment elles se sont réciproquement influencées.

— Pas de cloisons étanches surtout entre ces zônes d'influences ou ces industries caractéristiques. Au cours de ce que l'on a appelé le Néolithique c'est à un enchevêtrement constant des influences et des industries qu'il faut s'attendre. Précisément, la façon dont M. Goury présente et classe les diverses industries mésolithiques et néolithiques est éminemment propre à donner au lecteur l'impression de cette complexité. Et c'est là le principal mérite de l'auteur.

Cette classification, je ne m'arrêterai pas ici à la discuter. Plusieurs dénominations proposées : le *Vadémontien* (de Vaudémont, Meurthe-et-Moselle), le *Dommartinien* (de Dommartin-sous-Hans, Marne), le *Gérolfinien* (de Gérolfin, sur les bords du lac de Bienne), par exemple, n'ont pas grandes chances d'être ratifiées. On s'en tiendra longtemps encore à la dénomination plus générale de *Robenhausien* (de Robenhausen, sur le lac suisse de Pfaeffikon), quitte — et cela sera nécessaire — à le subdiviser en Robenhausien I, II et III. Mais l'originalité de M. Goury sera d'avoir montré — et cela restera, je pense, — que le *Campignien* (de Campigny, commune de Blangy-sur-Bresle, Seine-Inférieure) n'est pas, dans nos régions centrales du moins, une industrie de début ; et comment, au contraire, elle vient s'insérer au centre même des belles périodes néolithiques : elle vit côte à côte, peut-on dire, avec le Robenhausien I (= Vadémontien de Goury) et le Robenhausien II (= Dommartinien). M. Goury insiste aussi, et non sans raison, sur les divers faciès que présente ce même Campignien, — qu'il subdivise par ailleurs en Campignien I, II, III et IV. — Ces faciès « sont dus d'abord à la nature de la matière première utilisée ; la tribu campignienne s'établissait-elle sur un gisement offrant du silex à grain fin, les pièces obtenues, tout en étant toujours de grosses dimensions et taillées à grands éclats, offrent cependant de petites retouches, qui leur donnent une plus grande apparence de fini ; lorsqu'au contraire le silex est de grain grossier..., l'industrie a un aspect fruste, mais on y sent cependant une technique identique à celle qui a fourni ailleurs des pièces d'apparence plus soignée ; il en est de même, quand on passe d'un atelier, où on a utilisé le silex, à celui où on ne disposait que du grès. Il y a en outre, selon les régions, apparitions d'outils spécialement adaptés aux occupations de la tribu : ainsi dans les stations de plaines on trouvera des instruments qui pourront être sans difficultés reconnus comme servant aux travaux agricoles. Ailleurs ...existait une population adonnée à l'exploitation de la forêt et à la mise en œuvre du bois, d'un outillage approprié à ce travail... » (p. 236) Tout ceci devait être dit, au besoin, répété.

Mais ce sont là discussions de spécialistes, qu'il nous faut abandonner bien vite. Une remarque encore toutefois. Il en est parmi nos confrères qui non seulement s'intéressent aux problèmes de la préhistoire, mais qui s'essayent à des recherches sur place ; dès le début, il est bon qu'ils soient mis en garde : « On n'a pas hésité, poursuit encore M. Goury, à nous présenter des subdivisions du Néolithique intitulées : Olendonien, Montmorencien. On pourrait créer des subdivisions innombrables en étudiant dans les musées les produits des stations campigniennes, mais, quand on est sur le terrain, tout change et on acquiert vite la conviction, par l'ensemble des pièces travaillées, que tout doit se classer dans le même stade industriel, qu'il y a au fond uniformité de technique avec présence de quelques pièces de faciès spécial. Après étude sur place de ces diverses industries, je ne puis faire autrement que de les classer dans le Campignien, faciès particulier du Campignien, si l'on veut, mais Campignien quand même. Il serait peut-être plus intéressant de rechercher l'origine et le but industriel de ces faciès que de se contenter de créer des divisions particulières, dont la caractéristique ne repose que sur l'aspect différent de l'industrie » (p. 237). Que les préhistoriens ne se rangent-ils à des appels si justifiés !

Venons-en à l'économie générale de l'ouvrage. L'auteur étudie successivement le climat, la flore et la faune, trois facteurs qui ont conditionné la transformation de la vie et des mœurs ; puis l'habitat humain : villages, simples stations terrestres, cités lacustres. Il passe ensuite à la vie industrielle. Sous sa conduite, nous apprenons comment les néolithiques extrayaient et préparaient la matière première : extraction à flanc de coteau, puits de mines, ateliers de taille. Nous nous familiarisons avec la technique de la pierre, de la céramique (ce chapitre est parmi les meilleurs et des plus utiles : on a trop délaissé, en

France, l'étude de la céramique néolithique) ou du textile.

C'est enfin la vie sociale : commerce, art, vêtement, parure et surtout... religion. Deux cents pages exactement (434-633) sont consacrées au culte des morts et à la religion.

Au néolithique, le culte des morts se complique ; les sépultures présentent la plus grande variété : sépultures dans l'habitat même du défunt, sépultures en terre franche sans enveloppe protectrice du cadavre, sépultures en coffres, sépultures en grottes naturelles ou abris, sépultures en grottes artificielles, sépultures sous dolmens ou allées couvertes. La sépulture individuelle paraît être de règle dans la première moitié du néolithique ; dans la seconde, et surtout au chalcolithique, c'est l'ossuaire qui domine.

Même variété dans les rites funéraires : inhumation en position repliée, accroupie, allongée ; incinération ; bris de vases...

Dans le vestibule de certaines grottes sépulcrales de la Marne, on remarque, sculptés dans la roche, des personnages bizarres, stylisés. Ailleurs, dans le Midi, ces sculptures apparaissent sous forme de stèles. Les archéologues sont d'accord pour y reconnaître l'image d'une divinité anthropomorphe, divinité protectrice sans doute de la tombe et de celui ou ceux qu'elle recèle. C'est l'occasion pour M. Goury d'identifier de plus près cette divinité des morts : c'est une divinité-arbre, la « Dame de l'Erable ». Ici, M. Goury suit pas à pas un article de M. Siret (*La dame de l'Erable*, dans *L'Anthropologie*, 1920, t. XXX, p. 235 sv.). Disons-le tout de suite : nous ne pouvons accepter semblables déductions. Que MM. Siret et Goury accumulent les photographies de ces curieux dessins, de ces « dendroglyphes » qui apparaissent sur les troncs d'arbres, lorsque, laissant une cicatrice, se sont détachées spontanément telles branches qui se développaient mal ou dépérissaient ; que les mêmes auteurs constatent une ressemblance « évidente » entre lesdites cicatrices et l'image de la divinité des grottes ! Rien n'est fait et tout reste dans le domaine de l'hypothèse pure, si l'on ne nous fournit quelques exemples ethnographiques légitimant pareille assertion. M. Goury, après M. Siret, cite un passage bien connu de Lucain (*Pharsale*, III, 412 et s.) :

> . . . . . . . . *simulacraque mœsta deorum*
> *Arte carent cæsisque exstant informia truncis...*

Mais rendre *trunci cæsi* par images « creusées sur les troncs », ce n'est plus traduire, c'est interpréter, et interpréter sous l'influence de l'hypothèse préconçue ! Le moindre grain de mil eût mieux fait notre affaire ; et le grain de mil, en l'espèce, c'est le fait ethnographique. On a certes abusé de l'ethnographie comparée. Et pourtant, la méthode ethnographique, critiquement utilisée s'entend, à la manière des tenants de l'école historico-culturelle, d'un Graebner, d'un Schmidt, d'un Menghin (voir de ce dernier, professeur à l'Université de Vienne, le volumineux ouvrage : *Weltgeschichte der Steinzeit*, Vienne, A. Schroll, 1931, in-4° de IX-648 p., 1029 fig. et 7 cartes ; et sa communication à la V^e Semaine internationale d'Ethnologie religieuse (Luxembourg, 1929), *Die Fortschritte der praehistorischen Kulturkreislehre*, C. R. Paris, Geuthner, 1931, p. 111-118), — quoi que, par ailleurs, on puisse penser des conclusions auxquelles ils arrivent, — reste la seule méthode qui nous permette de jeter quelque lumière sur le mystère des civilisations préhistoriques.

Je m'en voudrais, vraiment, de terminer cette recension déjà longue sur une critique. Tout ce qui est dit ensuite de la religion proprement dite et des monuments qui la manifestent, pierres à cupules, statuettes d'argile, pétroglyphes, cromlechs et alignements, est très sensé. La tenue scientifique de ce *Précis* — le titre est trompeur : ce n'est pas un Précis, mais un Manuel détaillé ! — reste au-dessus de tout conteste. Somme toute, — et ceci n'est pas une banale formule, — l'*Homme des cités lacustres* est désormais indispensable à qui veut étudier le Néolithique ou tenter la moindre des recherches sur le terrain.

---

Collection « Missionarios ». N° 1. **La Donation totale.** *Retraite missionnaire*, par Mgr Noël GUBBELS, O. F. M., vicaire apostolique d'I-chang (Houpé). — In-8 de 462 p. — Chez les Franciscaines Missionnaires de Marie, 36, avenue Reille, Paris 14^e.

Ce volume reproduit une Retraite prêchée à des religieuses missionnaires ; on trouvera dans ses vingt-six instructions le rappel des grandes vérités, dogmatiques et morales, adaptées à la vocation religieuse et plus spécialement à la vie missionnaire. Ce recueil sera utile non seulement aux religieux et religieuses missionnaires, mais à tous les prêtres et, en général, à toutes les âmes chrétiennes éprises de perfection.

— La collection « Missionarios » comprendra une série d'ouvrages pouvant être utiles aux missionnaires ou aux aspirants missionnaires.

On y trouvera : *a)* des livres de spiritualité spécialement écrits à l'intention des missionnaires et des religieuses missionnaires, pour développer et fortifier leur vie spirituelle ; *b)* des biographies de missionnaires marquants ; *c)* différents travaux d'information missionnaire, intéressant l'apostolat en général ou tel pays ou mission en particulier.

---

G. GASQUE. **Responsabilités du chrétien.** — In-12 de 156 p. — Editions Publiroc, Marseille.

Dans la préface, l'auteur indique la nature et les destinataires de son livre : Ce sont, dit-il, des « notes de retraites », « prêchées à des auditoires de jeunes, scouts et guides de France, séminaristes et élèves des lycées, professeurs et institutrices. » Ces chrétiens d'élite, capables d'exercer une grande influence autour d'eux, il les invite à faire un retour sur eux-mêmes pour prendre conscience de leurs responsabilités vis-à-vis de Dieu. Ils ont reçu un nombre de talents plus considérable que beaucoup d'autres ; ce dépôt, ils ne doivent pas l'enfouir comme le mauvais serviteur de l'Evangile, mais le faire fructifier dans toute la mesure du possible. Et avec eux il dresse l'inventaire du trésor qui leur a été confié : les biens matériels (santé, temps, argent), les facultés de l'âme, les grâces surnaturelles de tout genre, l'efficacité que possèdent toutes nos actions pour porter le prochain au bien ou au mal. Sur chacun de ces points il provoque un sérieux examen de conscience, et suggère les redressements nécessaires. En un style sobre, en phrases où tous les mots portent, il s'applique à secouer la torpeur naturelle à l'homme et à démasquer les sophismes derrière lesquels se retranche l'égoïsme. Un chapitre spécial rappelle les directives que les plus récentes encycliques pontificales ont assignées à l'apostolat des laïques, tant dans l'ordre social que dans l'ordre international. Enfin, comme il convient dans une retraite bien ordonnée, le livre s'achève sur la radieuse figure de Marie, modèle du courage avec lequel chacun doit porter ses responsabilités.

---

Mgr CONVERT. **Ma Retraite avec le saint Curé d'Ars.** — In-32 oblong de 304 p., 10 f. — Lyon, Vitte.

Mgr Convert, qui travaille avec un zèle infatigable à la diffusion des trésors spirituels amassés par son illustre prédécesseur, a groupé ici des réflexions puisées dans les sermons et catéchismes du saint Curé d'Ars et pouvant servir de thèmes de méditations aux personnes du monde désireuses d'accomplir une retraite. Il les a rangées en dix-neuf chapitres, qui se suc-

cèdent selon l'ordre habituel à ces exercices et ont pour objet les fins dernières, le péché, l'essence de la perfection chrétienne et les moyens de sanctification. Chaque fois que c'est possible, Mgr C. reproduit textuellement les paroles du saint ; dans le cas contraire, il abandonne la lettre pour exprimer l'idée sous une forme plus adaptée à ceux auxquels elle s'adresse. De toute façon, c'est toujours la voix de S. Jean-Marie Vianney que l'on entend — *Defunctus adhuc loquitur* — avec son langage imagé et concret, ses réflexions d'une pénétrante psychologie, ses cris d'amour de Dieu. Et elle ne peut manquer de susciter des sentiments salutaires dans les âmes.

## LITURGIE

**Erratum.** - Prière de vouloir bien, à la page 111 (col. 1) du n° de l'*Ami* du 15 février 1933, rétablir dans l'ordre indiqué ci-après le texte contenu dans les premières lignes de la réponse ad II :

« Ad II. A la messe des Présanctifiés le Vendredi Saint, à celles des messes solennelles ou chantées pendant lesquelles le chœur doit rester à genoux jusqu'à *Pax Domini etc.*, — c'est-à-dire aux messes des féries de pénitence ou des vigiles de rite simple [2], et aux messes de *Requiem*, — et, de plus,... »

Q. — Comment faut-il ordonner l'office et la messe au jour même et pendant l'octave de la consécration : 1° d'une église, 2° d'un autel ?

R. — Ad I. *a)* Le jour même où s'accomplit la consécration d'une église [1], les ecclésiastiques strictement attachés à cette dernière récitent jusqu'à Prime inclusivement, — en continuant de se conformer aux indications de l'*Ordo* de l'année, — l'office de la fête ou de la férie occurrente [2]. (S. R. C., 29 juillet 1780, n. 2519, ad 5).

La consécration achevée, ils doivent, sauf obstacle liturgique, laisser inachevé l'office du jour et commencer par l'heure de Tierce [3] celui de la Dédicace (S. R. C., 7 déc. 1844, n. 2868), qui comporte alors l'oraison *Deus, qui invisibiliter etc.* Ils célèbrent cet office sous le rite double de 1re classe avec octave commune, et y font, le cas échéant, les commémoraisons occurrentes qui sont compatibles avec ce rite [4].

Si la consécration de l'église avait lieu soit un jour de dimanche majeur de 1re classe, de férie privilégiée ou de vigile privilégiée de 1re classe, soit pendant une octave privilégiée de 1er ordre ou un jour octave de 2e ordre, soit un jour de fête primaire double de 1re classe de l'Eglise universelle, l'office de la Dédicace se trouverait par là-même empêché [1], et il serait transféré au premier jour qui, d'après les Nouvelles rubriques du Bréviaire (tit. IV, n. 3), admît la translation accidentelle d'un double de 1re classe [2].

*b)* La cérémonie de consécration d'une église doit être immédiatement suivie de la célébration d'une messe. (Cf. Pontifical). Sauf le dimanche des Rameaux et aux fêtes primaires du Seigneur qui, dans l'Eglise universelle, ont le rite double de 1re classe, cette messe est celle du jour de la Dédicace, à l'oraison de laquelle on ajoute sous une seule et même conclusion l'oraison du titulaire de l'église. (Nouv. rubr. du Missel, tit. II, n. 7). Cette messe se célèbre avec *Gloria* et *Credo* (Missel, Rubr. gen., tit XI, et Nouv. rubr., tit. VII, n. 1 et 3) ; on n'y dit jamais la préface du Carême, ni celle d'une octave occurrente qui n'appartiendrait pas à une fête du Seigneur (Nouv. rubr. du Missel, tit. VIII, n. 2). Quant aux mémoires à y faire éventuellement [3], voir les Nouvelles rubriques du Missel, tit. V, n. 1 et 3.

Les jours où les rubriques interdisent la célébration de la messe de la Dédicace, on célèbre la messe de l'office occurrent, en ajoutant sous une seule conclusion à l'oraison de celle-ci l'oraison du jour de la Dédicace et celle du titulaire de l'église. (Nouv. rubr. du Missel, tit. II, n. 3 et 7).

*c)* L'octave part invariablement du jour même de la consécration de l'église, et cela quand bien même l'office de la Dédicace aurait dû être transféré à un autre jour. (Cf. Nouv. rubr. du Bréviaire, tit. IV, n. 8).

C'est, nous l'avons dit, une octave commune [4], En conséquence, elle ne jouit d'aucune prérogative liturgique [5]. Dans l'occurrence, l'office de ses *infra octavam*, lequel est semi-double, [6], ne l'emporte que sur les offices de rite simple, et il est commémoré dans tous les offices de rite semi-double ou supérieur, sauf aux doubles de 1re ou de 2e classe [7]. L'office de son jour octave, du rite double majeur [8], doit être préféré à tout office occurrent autre que celui d'un dimanche quelconque, d'une fête double de 1re ou de 2e classe, d'un jour octave privilégié de 2e ou même de 3e ordre, d'un

[1] Rappelons que, pour ceux qui sont astreints aux heures canoniales, l'office récité la veille devant les reliques destinées à l'autel ne tient pas lieu de l'office occurrent (S. R C., 16 sept. 1881, n. 3532, ad 2 et 3).

[2] Récité avant la consécration, l'office de la Dédicace serait un non sens.

[3] C'est, en effet, l'Heure que, dans une église cathédrale ou collégiale, il faudrait psalmodier entre la fin de la consécration de ladite église et le commencement de la messe subséquente.

[4] Mais on ne commémore pas l'office dont on a récité les matines et qui a complètement cessé. (Cf. de Herdt, *S. Liturgiæ Praxis*, t. III, n. 113).

[1] « Ex rationibus liturgicis, dit Brehm, minus conveniens videtur Dedicatio ecclesiæ in feria IV Cinerum, in dominica Palmarum, infra majorem hebdomadam, in dominica Resurrectionis, in festo Corporis Christi, in Commemoratione omnium fidelium defunctorum, quamvis per Jus Canonicum etiam illis diebus liceat. » (*Synopsis...*, p. 154).

[2] L'office ainsi transféré aurait droit aux premières vêpres — entières ou tout au moins commémorées, suivant les cas.

[3] Voir ci-dessus note 4.

[4] Voir, dans les Nouvelles rubriques du Bréviaire, la liste des octaves communes.

[5] Quand on fait l'office de cette octave, les psaumes de toutes les heures canoniales, avec leurs antiennes, se prennent au Psautier. — D'autre part, cette octave n'exclut pas, à elle seule, de la messe l'oraison commandée par l'évêque.

[6] Cf. Nouv. rubr. du Bréviaire, tit. III, n. 3.

[7] Cf. Nouv. rubr. du Bréviaire, tit. VII, n. 1 et 2.

[8] Cf. Nouv. rubr. du Bréviaire, tit. III, n. 3.

jour dans une octave de 2e ordre, enfin d'un jour octave commun plus noble. (Cf. Nouv. rubr. du Bréviaire, *Tab. occurr.*).

Pendant cette octave, le *Credo* se dit, en raison de celle-ci, à toutes les messes *pro vivis,* quelles qu'elles soient, pourvu qu'elles n'aient pas le rite simple. (Nouv. rubr. du Missel., tit. v, n. 3).

Il importe de remarquer que cette octave ne saurait avoir lieu dans le temps qui s'écoule du mercredi des Cendres au dimanche *in Albis* inclusivement, de la vigile de la Pentecôte à la fête de la T. Ste Trinité inclusivement, du 17 décembre à la Vigile de Noël inclusivement. (Cf. Nouv. rubr. du Breviaire, tit. III, n. 5).

Ad II. Lorsque la consécration d'un autel, même fixe, se fait sans la consécration simultanée de l'église, elle ne donne pas lieu à la récitation de l'office de la Dédicace [1].

Après la consécration d'un autel fixe ou portatif, il faut célébrer, le matin même, sur cet autel [2], le saint sacrifice de la messe. On prend alors, si le jour admet les messes votives *pro re gravi* [3], la messe de la Dédicace, avec, toutefois, l'oraison propre *Deus, qui ex omni coaptatione,* à laquelle, — s'il s'agit d'un autel fixe [4] — on ajoute sous une même conclusion l'oraison du titulaire de cet autel. (Nouv. rubr. du Missel, tit. II, n. 8).

Cette messe comporte le *Gloria* et le *Credo* et admet éventuellement les commémoraisons qui peuvent se faire à une messe votive solennelle *pro re gravi.* (Voir Nouv. rubr. du Missel, tit. v, n. 3). En ce qui concerne la préface, il faut tenir compte de ce qui a été dit ci-dessus (ad I, *b).*

Si l'office occurrent exclut les messes votives *pro re gravi,* on dit la messe du jour, en joignant, sous une même conclusion, à l'oraison substantielle de cette dernière messe l'oraison de la dédicace de l'autel et, si l'autel est fixe, celle du titulaire. (Cf. Nouv. rubr. du Missel, tit. II, n. 8).

---

Q. — J'ai lu dans l'*Ami* du 6 octobre 1932, p. 685, que l'application de la messe *pro populo* est due au jour de la fête du patron du diocèse par le curé qui n'a pas de patron de lieu spécial.

Le même enseignement avait déjà été donné par l'*Ami* en 1925, p. 12, et une note, insérée au bas de cette même page, démentait l'enseignement du même *Ami* en 1919, p. 1118. Les références alors indiquées étaient, entre autres, le décret de la S. C. du Concile du 28 décembre 1919, puis un décret de la S. C. des Rites du 2 décembre 1891 (n. 3754, I), enfin la *Revue théologique française* de 1897, p. 188.

Le décret de la S. C. du Concile du 28 décembre 1919, tel qu'on le lit dans l'*Ami* de 1920, p. 105, dit seulement : *Dies S. Patroni regni; dies S. Patroni loci.* Il ne parle aucunement du patron du diocèse. — Ce décret semble destiné à trancher une controverse ou à éclairer un doute. Comment concilie-t-on avec lui la prétention de rendre obligatoire l'application de la messe *pro populo* en la fête du patron du diocèse ? Ce décret n'annule-t-il pas les décrets antérieurs, s'il y en a, favorables à une telle obligation, et n'infirme-t-il pas les opinions contraires ?

Dans les *Nouveautés du « Codex »,* publiées par l'*Ami,* il n'est pas question, à propos de la messe *pro populo,* du patron du diocèse.

Quel est le motif du revirement de l'*Ami* sur ce point ?

La célébration de la fête du patron du diocèse sous le rite double de 1re classe avec octave et le renvoi de sa solennité externe au dimanche suivant sont hors de cause dans ma pensée ; il s'agit alors d'indults. Etablir cependant, comme corollaire, la nécessité de la substitution du patron du diocèse au patron du lieu déficient me paraît quelque peu osé.

Et s'il n'y a pas de patron du diocèse, malgré la recommandation du *Codex* (can. 1278)... ?

R. — I. D'après le can. 339 § 1, et le can. 466 § 1, les pasteurs d'âmes ont l'obligation d'appliquer la messe pour leur peuple tous les dimanches et, en outre, à toutes les fêtes de précepte, même supprimées. (Cf. S. C. C., 8 août 1911, *Romana et aliar.*, I [1]).

Or, bien que la fête des patrons principaux de localité — ville ou bourg [2] — ne soit plus actuellement de précepte *quoad forum* [3] (cf. can. 1247 § 2; Pie X, *Motu pr.* « *Supremi Disciplinæ* », 2 juill. 1911, III [4]), il est néanmoins certain qu'elle l'était autrefois (cf. Urbain VIII, bulle *Universa per orbem,* 13 sept. 1642 [5]). En conséquence, l'obligation qu'ont, aux jours susdits, les pasteurs d'âmes d'appliquer la messe *pro populo,* demeure entière pour le jour de la fête du patron principal de la localité confiée à leurs soins respectifs. (Cf. S. C. C., *decr. cit.).*

Mais qu'en est-il des localités qui n'ont pas de patron liturgique spécial ? Là, le patron principal du diocèse en tient lieu, et sa fête doit y être célébrée avec le même privilège et le même rite que l'aurait été, le cas échéant, la fête d'un patron particulier : « Pro patrono autem, præcipuus loci intelligendus est, videlicet civitatis, aut oppidi etc., atque etiam, in illius tantum defectu, *patronus diœcesis :* quorum nempe *alteruter* legitime electus juxta constitutionem Urbani Papæ VIII, vel ab immemorabili assumptus, in singulis locis celebrandus est sub ritu duplici I classis cum octava *ac præcepto in choro.* » (S. R. C., 2 déc. 1891, n. 3754, I).

C'est pourquoi, dans les localités n'ayant pas leur patron à elles, la fête du patron principal du diocèse jouissait autrefois du privilège de la fériation. Gardellini le donne nettement à entendre dans un passage que nous aurons l'occasion de

**1 On a cependant à réciter la veille devant les reliques exposées, — du moins si l'autel à consacrer est fixe. — les matines et les laudes du commun de plusieurs martyrs. (Voir ci-dessus, note 1).**

**2 Si plusieurs autels avaient été consacrés en même temps, la messe ne serait à célébrer que sur l'un d'entre eux.**

**3 Voir Nouvelles rubriques du Missel, tit. II, n. 3.**

**4 Un autel portatif ne saurait avoir de titulaire proprement dit. (Cf. *Codex,* can. 1201, § 1).**

**1 Voir *Ami* 1911, p. 866.**

**2 Cf Nouvelles rubriques du Bréviaire. *Festa feriata.***

**3 Il en est de même pour la fête de n'importe quel patron principal de lieu, v. g. pour celle du patron principal de la nation.**

**4 Voir *Ami* 1911, p. 696.**

**5 Voir *Decreta authentica S. R. C.,* n. 818.**

citer un peu plus loin. Mgr Piacenza [1] l'affirme également : « De patrono diœcesis, écrit-il, agitur in tota diœcesi eodem ritu [duplici I classis cum octava] *et feriatione,* excepta civitate, oppido, vel pago qui peculiarem patronum habeat. » Faut-il ajouter que, dans les Nouvelles rubriques du Bréviaire, la fête du patron principal du diocèse se trouve mentionnée en termes exprès parmi les *Festa feriata* [2] ?

De tout cela nous devons conclure qu'en vertu du canon 1247, § 2, les curés sont obligés d'appliquer la messe *pro populo* le jour de la fête du patron principal du diocèse, si la localité dans laquelle ils résident n'a pas elle-même de patron spécial : « Si constaret parœciam [3] peculiari patrono carere, écrit M. le chanoine de Meester [4], ibidem de jure communi festivandus esset patronus diœcesis, et ideo in hujusce festo pro grege celebrandum. » — Mais il est bien entendu que, de droit commun, une telle obligation n'existerait plus pour les curés, le jour de la fête susdite, si la localité possédait un patron spécial [5] : « Hoc ipso quod peculiaris patronus alicubi habetur, fait observer avec raison Cavalieri [6], relate ad ea loca patronus civitatis [7] patrocinium non gerit. »

II. — Il nous reste à examiner les difficultés mises en avant par notre honorable consultant.

*a)* Il objecte le silence de la S. C. du Concile, quant au patron du diocèse, dans la liste publiée par elle, le 28 décembre 1919, des fêtes supprimées où demeure obligatoire dans toute l'Eglise l'application de la messe *pro populo* [8]. — Or, la même objection avait déjà été faite naguère, au sujet d'une omission semblable dans la constitution d'Urbain VIII *Universa per orbem,* alléguée plus haut. Voici comment Gardellini [9] a répondu à cette objection : « Si lex festi celebrationem coarctat ad loci patronum, alterumque regni vel provinciæ, quin illum diœcesis appellet, plane consequitur civitatem vel locum, in quo peculiaris habetur patronus, haud debere aut posse, proprio posthabito [1], festivum agere diem alterius, qui est protector civitatis episcopalis, aliorumque diœcesis locorum, in quibus alius non est, vel ab immemorabili cultu patronis debito veneratus, vel ex universi populi suffragiis legitime in patronum electus. »

*b)* Y a-t-il eu revirement de l'*Ami* sur le point qui nous occupe ?

Dans son n° du 2 octobre 1919, p. 1118, l'*Ami* avait à répondre à la question que voici : « Comme je dis déjà la messe *pro populo* le jour de S. Laurent, qui est patron de lieu du village que je dessers, est-ce que je la dois encore aux deux patrons du diocèse ? » L'auteur de la réponse s'en est tenu au cas proposé, sans songer à s'en écarter un instant pour envisager l'hypothèse d'une localité où il n'y aurait pas de patron spécial. On ne saurait lui en faire un reproche, ni, non plus, inférer légitimement de son silence que son avis diffère du nôtre.

D'autre part si, dans le chap. IX des *Nouveautés du Codex,* — chapitre consacré aux curés, — le regretté Mgr Deshayes n'a fait aucune allusion à l'obligation qu'ont ceux-ci d'appliquer la messe pour leurs ouailles le jour de la fête du patron principal du diocèse quand la localité où ils résident n'a pas de patron particulier, c'est que, comme nous l'avons vu, cette obligation n'est nullement une innovation apportée par le *Codex.* D'ailleurs, le docte prélat avait pris soin de placer au commencement de sa courte étude sur les messes *pro populo* cette remarque préliminaire : « Rien n'est changé à l'ancienne discipline des messes *pro populo.* Elles restent ce qu'elles étaient... [2]. » Que veut-on de plus ?

*c)* « Et s'il n'y a pas de patron du diocèse ? » demande notre consultant. Dans ce cas, les curés de localités où il n'y a pas de patron spécial échappent évidemment à l'obligation susmentionnée.

III. — Après tout ce qui vient d'être dit, nous croyons pouvoir, jusqu'à décision contraire du Saint-Siège, maintenir telles quelles les solutions données dans l'*Ami* du 1er janvier 1925 (p. 12) et du 6 octobre 1932 (p. 685) quant à l'obligation incombant aux curés d'appliquer la messe *pro populo* le jour de la fête patronale du diocèse, dans les localités où il n'y a pas de patron liturgique particulier.

---

Q. — 1° Est-il admissible que, pour distribuer la sainte communion en dehors de la messe, un chanoine honoraire se revête de son rochet, au lieu d'un surplis à larges manches ?

---

[1] *Prælectiones de S. Liturgia, De officio divino,* 1909, p. 252.

[2] « Festum patronorum principalium oppidi vel civitatis, *diœcesis,* provinciæ et nationis. » — A la vérité, ce texte donne lieu à plus d'une question dont seul le Saint-Siège peut fournir la solution certaine. (Voir *Ephem. liturg.*, 1920, p. 25 et 26).

[3] L'expression employée ici par le savant auteur n'est pas exacte. Il n'y a pas, à proprement parler, de patron de *paroisse* : « Patronus porro parœciæ liturgico sensu non admittitur..., siquidem patronus datur solummodo diœcesi, civitatibus, vel oppidis » (Rescr. de la S. R. C. à Mgr Sebaux, évêque d'Angoulême, 21 août 1884. — Cf. *Ami* 1925, p. 10, col. 2, note 1 ; 1928, p. 782, col. 2).

[4] *Juris canonici et juris canonico civilis Compendium,* 1923, t. II, p. 300, note 2.

[5] Tel est aussi l'enseignement donné par M. Planchard *(Revue théologique française* 1897, p. 188).

[6] *Opera omnia liturgica,* t. I, c. III, decr. VI, n. 3.

[7] Le plus souvent, — pas toujours cependant, — le patron de la ville épiscopale est aussi patron du diocèse (Cf. M. Planchard, *loc. cit.*).

[8] Voir *Ami* 1920, p. 105.

[9] *Adnotatio super decr.* 2633. (Voir *Decreta authentica S. R. C.*, t. IV, p. 250, col. 1).

[1] Rappelons ici que, d'après une décision de la S. C. des Rites en date du 6 décembre 1912 (n. 4297, ad 3), il faudrait continuer à célébrer sous le rite assigné au patron principal du lieu, la fête du patron principal du diocèse, si on l'avait toujours faite précédemment sous le rite double de 1re classe avec octave, même dans les localités possédant un patron spécial. (Cf. *Ami* 1913, p. 73).

[2] Cf. *Ami* 1920, p. 211, col. 2, G.

2° Pour présider le chant des vêpres, le chanoine dont je parle se contente tout d'abord de prendre une étole sur son costume de chœur. C'est seulement un peu avant le capitule qu'il revêt la chape, parfois même sans quitter sa mosette. Que faut-il en penser ?

3° Cette dernière manière d'agir ne pourrait-elle pas, du moins, être tolérée dans une communauté dont ce chanoine est aumônier et où, le dimanche, on se contente de chanter aux vêpres les psaumes de la Sainte Vierge, sans antiennes, puis le capitule, l'hymne *Ave, maris stella*, le *Magnificat*, toujours sans antienne, et l'oraison de la Ste Vierge ?

4° Pour justifier sa manière d'agir dans les deux premières circonstances, notre chanoine honoraire invoque la coutume générale du diocèse. Est-ce là une excuse valable ?

R. — Ad I. « Pour ceux qui ont le droit d'en user, — dit excellemment Mgr de Conny [1], — le rochet a le caractère d'un costume ecclésiastique avec lequel ils doivent *paraître* [2] dans leurs fonctions [3] ; mais non pas celui d'un vêtement avec lequel ils puissent *accomplir* les actions sacrées. »

Il n'est donc pas permis aux chanoines, quels qu'ils soient, de prendre le rochet à la place du surplis [4] pour accomplir des fonctions liturgiques où ce dernier est expressément requis, v. g. pour administrer les sacrements [5]. C'est ce qu'a déclaré naguère la S. C. des Rites dans sa réponse à l'un des doutes qui lui avaient été soumis par M. Lottin, chanoine du Mans : « Rocchettum non esse vestem sacram adhibendam in administratione sacramentorum ; ac proinde tum ad ea administranda, tum ad suscipiendam primam tonsuram et minores ordines necessarie superpelliceo utendum. » (S. R. C., 10 janv. 1852, *Cenomanen.*, n. 2993, ad 5 ; cf. 12 juillet 1892, *Decr. gen.*, n. 3784).

Le chanoine visé par notre honorable consultant n'est donc pas en règle avec les prescriptions formelles de l'Eglise lorsque, pour distribuer la sainte communion hors de sa messe, il prend une étole sur le rochet. C'est d'ailleurs vainement que, pour essayer de se justifier, il prétend suivre en cela une coutume existant dans le diocèse auquel il appartient : d'après la S. C. des Rites elle-même (16 avril 1831, n. 2680), pareille coutume ne saurait être maintenue.

Ad II. Il n'y a pour l'officiant que deux manières de présider les vêpres chantées, suivant que celles-ci sont chantées sans solennité, ou qu'au contraire ce sont des vêpres solennelles.

*a)* Aux vêpres chantées sans solennité, l'officiant est simplement en habit de chœur. (Cf. *Cérém. des év.*, l. II, c. III, n. 17). Si l'on excepte les vêpres des morts, le port de l'étole lui est alors interdit [1]. (S. R. C., 4 août 1663, n. 1275, ad 3 ; 11 sept. 1847, n. 2956, ad 5 ; 30 mai 1905, n. 4162, ad 1) [2].

*b)* Pour présider les vêpres solennelles, l'officiant doit avoir la chape dès le commencement, et, nonobstant toute coutume contraire, il ne saurait attendre le capitule pour la revêtir. (S. R. C., 20 juillet 1593, n. 35 ; 14 mars 1861, n. 3104, ad 10 ; 20 juin 1899, n. 4039, ad 2 ; 2 mai 1900, n. 4054, ad 7 ; 30 mai 1905, n. 4162, ad 2).

S'il est chanoine, il porte alors la chape soit sur le surplis, soit sur le rochet et l'amict [3]. (*Cérém. des év.*, l. II, c. III, n. 4). Sauf aux vêpres des morts, il ne lui est pas permis d'avoir aussi l'étole sous la chape, à moins que les vêpres ne doivent être immédiatement suivies de la bénédiction du Saint-Sacrement [4]. (S. R. C., 19 sept. 1883, n. 3593, ad 2 ; 29 nov. 1901, n. 4084, ad 2 ; 27 mai 1911, n. 4269, ad 12) [5].

Quant à sa mosette canoniale, il ne peut sous aucun prétexte l'avoir en même temps que la chape. « N'est-il pas curieux, écrit à ce propos Mgr Barbier de Montault [6], de voir des chanoines garder leur mosette sous le pluvial [7] ? Comme si l'insigne canonial pouvait aller de pair avec le vêtement liturgique ! S'ils étaient logiques, ils devraient en faire autant avec la chasuble et la dalmatique, car le cas est identique. La vanité et l'ostentation ont seules pu produire pareille exhibition, si antiliturgique et si peu agréable à l'œil : ceux qui l'ont inventée et propagée n'avaient évidemment d'autre but que de montrer qu'ils étaient bien et dûment chanoines [8]. »

Ad III. *a)* Si, dans ladite communauté, on récite chaque jour le Petit Office de la Ste Vierge, les vêpres de ce même office n'y peuvent jamais être chantées que sans solennité, c'est-à-dire sans la présence d'un célébrant paré de la chape. (S. R. C., 26 sept. 1868, n. 3180) [9]. D'après ce qui a été dit ci-

[1] *Des usages et des abus en matière de cérémonies*, p. 37.

[2] Rappelons que le rochet ne peut jamais être porté seul, et qu'il doit être plus ou moins couvert par un autre insigne. (S. R. C., 15 mars 1895, n. 3846, ad 2 et 3)

[3] Cf. de Conny, *Les cérémonies de l'Eglise expliquées aux fidèles*, p. 58 et 74.

[4] Mais ceux qui ont droit au rochet peuvent, chaque fois que le surplis est exigé, mettre celui ci — ou la *cotta* — sur leur rochet. (S. R. C., 12 juillet 1892, n. 3784, II ; 16 juin 1893, n. 3804, ad 1).

[5] Il n'est pas permis non plus aux chanoines de prendre, pour ces mêmes fonctions, l'étole sur la mosette. (S. R. C., 12 nov. 1831, n. 2684, ad 22 ; 25 sept. 1882, n. 3556).

[1] Aux vêpres des morts, un chanoine ne pourrait porter l'étole noire sur une mosette ou sur une *cappa* canoniale. (Cf. S. R. C., 16 avril 1831, n. 2680, etc.).

[2] Cf. de Conny, *Cérémonial romain*, 3e édit., p. 19 et 20 ; — *Ami* 1929, p. 15.

[3] Cf. Hægy, *Manuel de Liturgie*, 14e édit., t. II, p. 519, note 1. — Il ne sera pas inutile de faire remarquer ici que, si les chanoines ont été autorisés à porter une croix sur l'habit canonial, ils ne peuvent néanmoins prendre cette croix avec les ornements sacrés ni pour l'administration des sacrements. (S. R. C., 17 sept. 1822, n. 2621, ad 13 ; cf. 22 mars 1862, n. 3115, ad 1 et 2).

[4] D'après le P. Hægy (*op. cit.*, t. I, p. 533), il serait mieux, même alors, de ne prendre pas l'étole dès le commencement des vêpres.

[5] Cf. *Ami* 1929, p. 286.

[6] *Le costume et les usages ecclésiastiques selon la tradition romaine*, t. I, p. 349, n. 20.

[7] On sait qu'en Liturgie le mot *pluvial* est synonyme de *chape*.

[8] La même préoccupation, que l'on serait tenté de qualifier de puérile, explique en partie, sans toutefois la justifier le moins du monde, l'étrange facilité avec laquelle nombre de chanoines enfreignent les lois canoniques et liturgiques interdisant formellement le port des insignes canoniaux en certaines circonstances. (Cf. de Conny, *Des usages et des abus...*, p. 39-47).

[9] Cf. *Ami* 1925, p. 735, col. 2.